# DECISION DU MAIRE N° 17/2025
# DU 5 JUIN 2025

**ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DU PIGEONNIER AU DOMAINE DE LA SAUSSAIE SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Vert le Grand de restaurer le bâtiment dit du Pigeonnier situé au sein du domaine de la Saussaie,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'attribuer le marché relatif aux travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand pour le lot 3 : Charpente ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres et le choix de l'établissement GIAGNONI pour le lot 3 d'un montant de 40 447.07 € HT soit 48 536.49 € TTC ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er :** de signer le marché avec l'établissement GIAGNONI pour le lot 3 : Charpente pour les travaux de restauration du pigeonnier au Domaine de la Saussaie sur la commune de Vert le Grand pour un montant de 40 447.07 € HT soit 48 536.49 € TTC.

**ARTICLE 2 :** La décision sera notifiée à l'intéressé.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 5 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND 91810 ESSONNE

Thierry MARAIS